MINISTERE DES TRANSPORTS ROUTIERS
AERIENS ET FERROVIAIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

BTEA

DECRET N° 2021-089 /PR

portant nomination du Directeur du Bureau togolais d'enquêtes d'accidents d'aviation

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires,

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n°2011-178/PR du 07 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2020-080/PR du 1er octobre 2020 portant composition du Gouvernement, complété par le décret n°2020-090/PR du 02 novembre 2020 ;

Vu le décret n°2021-060/PR du 26 mai 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Bureau togolais d'enquêtes d'accidents d'aviation ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE:

Article 1er : Le **Colonel BONFOH Bouraïma,** pilote, enquêteur technique d'accidents d'aviation, est nommé Directeur du Bureau togolais d'enquêtes d'accidents d'aviation (BTEA).

Article 2 : Le ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 25 AOUT 2021

Le Président de la République

SIGNE

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

SIGNE

Victoire S. TOMEGAH-DOGBE

Le ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires

SIGNE

Affoh ATCHA-DEDJI

Pour ampliation,
Le Ministre Secrétaire Général
de la Présidence de la République

Ablamba Ahoéfavi JOHNSON